



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 19 juin 2024



REF : 2024 / 059

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 15

Nombre des votants
(présents + pouvoirs) : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 12 juin 2024.

Présents : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. BOZETTI - Mme FION - M. NIVELAIS - M. TAILLANDIER - Mme CHOMPRET - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. OLLIVIER

Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION

M. ROZE avait donné pouvoir à M. FLEURIGEON

Mme ROBERT avait donné pouvoir à Mme CHOMPRET

M. VIALANEIX avait donné pouvoir à M. LAMBERT

Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme HERAULT

Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : Mme MARQUELET

Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MULLER ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : REMBOURSEMENT SUITE A UN SINISTRE

Monsieur le Maire explique qu'un administré a endommagé un pneu de sa voiture en se stationnant ; le pneu de son véhicule a heurté un embout en fonte qui était désolidarisé de l'écoulement d'eaux pluviales.

Le coût de la paire de pneus est de 309.54 € TTC ; il est proposé de rembourser le pneu endommagé pour 154.77 € TTC ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 14 voix POUR, 2 voix CONTRE (M. LAMBERT dont pouvoir de M. VIALANEIX) et 6 ABSTENTIONS (Mmes JEAN DIT PANNEL, HERAULT dont pouvoir de Mme BRINGAND, PRATBERNON et M. FLEURIGEON dont pouvoir de M. ROZE) :

- Ⓞ **D'approuver** exceptionnellement le remboursement de ce sinistre (en raison d'un élément technique présent sur l'accotement),
- Ⓞ **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- Ⓞ **De réserver** les crédits correspondants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

